



Ville de Lyon : l'éducation comme priorité de la politique municipale

La ville de Lyon, depuis 2001, a mis en place un Projet éducatif local prenant en compte tous les temps de l'enfant – scolaire, périscolaire et extrascolaire. Yves Fournel, adjoint au maire de Lyon, délégué à l'éducation et à la petite enfance, conseiller communautaire clarifie les fondements qui sous-tendent la démarche et l'organisation sur laquelle elle repose.

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL DE LYON fait de l'éducation un objectif politique de premier plan : il vise à amener les jeunes lyonnais à maîtriser les savoirs, savoir-faire et savoir-être, à les aider à devenir des adultes autonomes et responsables, à contribuer à développer le respect de soi et des autres, la confiance en soi et dans les autres. Il s'adresse aux 67 000 enfants et jeunes lyonnais de 2 à 16 ans, accueillis dans les 212 établissements scolaires publics de la ville, et les 300 équipements publics et associatifs sur les temps hors école. Parmi ceux-ci, 9100 sont scolarisés en REP, soit 13,5%.

LES PRINCIPES PARTAGÉS

L'éducation est une **responsabilité partagée** par l'ensemble des acteurs et en particulier par les parents. Le PEL préconise un soutien actif à la communauté éducative, la mobilisation et la coopération des acteurs afin de tisser des liens et des relations de confiance entre l'école, la famille et les associations.

Le **droit à l'éducation** pour tous et le principe d'équité sont centraux. Les quartiers en difficulté nécessitent de ce point de vue des efforts particuliers. Les actions de solidarité à l'échelle de la ville contribuent au principe d'équité (aides sociales à l'intégration scolaire, politiques de tarification dégressive selon le quotient familial...). La réussite scolaire de tous passe par une offre éducative équitable dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Si l'école joue un rôle essentiel, nous mobilisons toutes les ressources éducatives de la cité, culturelles, sportives, naturelles, associatives, universitaires pour enrichir et soutenir le travail des équipes pédagogiques et ouvrir **l'école sur son environnement**. Les temps péri et extrascolaires sont des temps éducatifs à part entière, ils doivent aussi répondre à des exigences sociales et familiales. L'offre d'activités doit être de qualité, diversifiée et accessible à tous.

Enfin, la cohérence des interventions et la **qualification des intervenants** sont également au cœur du projet (actions de formation, des échanges de pratiques, des conférences-débats).

UNE ARTICULATION ARRONDISSEMENTS/VILLE

Les arrondissements de Lyon constituent l'échelon de proximité et de concertation du projet. Chaque année, un projet de territoire y est défini avec l'ensemble des acteurs, et l'appui de la mission PEL (un chef de projet, six coordinateurs territoriaux, trois conseillers thématiques). Ces réseaux locaux travaillent depuis 2001 sur la complémentarité de l'offre et sur la cohérence des démarches. Un seul comité de pilotage central coordonne les actions et dispositifs sur tous les temps de l'enfant pour faciliter la cohérence recherchée. L'importance du portage politique est aussi essentielle.

Le Programme de réussite éducative, mis en place en 2005 sur 4 territoires en Zone urbaine sensible (ainsi qu'un projet d'action pour renforcer l'internat municipal Favre), vient compléter la démarche. Les actions y sont développées sur les temps non scolaires, pour soutenir plus particulièrement et de manière individualisée des enfants rencontrant des difficultés scolaires, sanitaires ou sociales : 1225 enfants sont concernés. Le service de Prévention santé enfant (95 professionnels sanitaires et sociaux) en est un maillon indispensable. Il ne s'agit pas de réinventer des actions qui ont fait leurs preuves mais de renforcer et d'articuler actions collectives et soutien individuel.

L'ENJEU DE LA COHÉRENCE AVEC LES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Il importe de renforcer encore la cohérence des politiques urbaines, sociales et éducatives de la ville et celles de ses partenaires institutionnels. L'évaluation des actions engagées, nécessite d'élaborer des outils partagés d'observation entre commune, Éducation nationale, Caf, conseil général, Jeunesse et sports, associations... Un observatoire national des politiques éducatives serait également le bienvenu. Mais l'émiettement des compétences entre l'État, le département, la région, la commune rend le pilotage des politiques éducatives particulièrement difficile.

Et les risques de disparition de la sectorisation scolaire, la crainte du non-respect des engagements de l'État dans la durée, la réduction du taux de financement des contrats enfance jeunesse, conjuguées à l'aggravation des problèmes sociaux risquent de nuire à la dynamique engagée et nous inquiètent. ■

Yves FOURNEL